

TAUX DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES EN SOUFFRANCE DANS LE PROGRAMME DES TH LNH

Lors de l'émission des TH LNH, les prêts hypothécaires formant les blocs de TH LNH ne doivent pas être en souffrance et doivent être couverts par une assurance prêt hypothécaire, conformément aux règlements du gouvernement du Canada visant l'assurance prêt hypothécaire. Les prêts hypothécaires en souffrance contenus dans les blocs sont analysés et surveillés chaque mois, au niveau de l'émetteur, dans le cadre des conditions financières globales de l'émetteur. Cette information, les éléments déclencheurs établis en ce qui concerne les prêts hypothécaires en souffrance et la viabilité financière de l'émetteur sont pris en considération lors de l'approbation de nouveaux cautionnements pour l'émetteur.

Au 31 mars 2016, le taux de prêts hypothécaires en souffrance depuis 90 jours – le nombre de prêts en souffrance (4 864) par rapport au nombre total de prêts (1 946 981) – dans le Programme des TH LNH était de 0,25 %.

Taux de prêts hypothécaires en souffrance depuis 90 jours dans les blocs formant les TH LNH en circulation	31 mars 2016	31 déc. 2015	Au 30 sept. 2015	30 juin 2015	31 mars 2015
Taux global des prêts en souffrance depuis 90 jours	0,25 %	0,25 %	0,26 %	0,25 %	0,27 %
Institutions assujetties à la réglementation fédérale*	0,29 %	0,28 %	0,29 %	0,28 %	0,29 %
Institutions sous réglementation provinciale	0,16 %	0,13 %	0,14 %	0,12 %	0,13 %
Institutions assujetties à la réglementation de l'OCRCVM	0,15 %	0,16 %	0,17 %	0,17 %	0,19 %
Autres institutions*	0,12 %	0,10 %	0,12 %	0,13 %	0,15 %

* Maple Bank GmbH (banque de l'annexe III) a été retirée de la catégorie « Institutions assujetties à la réglementation fédérale » pour être incluse dans la catégorie « Autres institutions » en raison de sa défaillance à la mi-février.

MARGE D'INTÉRÊT

La SCHL établit une exigence relative à la marge d'intérêt minimale entre le taux des TH LNH et le taux d'intérêt hypothécaire le plus bas du bloc. Cette marge d'intérêt, qui est à l'avantage des émetteurs qui sont en règle, est une caractéristique importante qui incite les émetteurs à s'acquitter de leurs responsabilités aux termes du Programme des TH LNH. Cette caractéristique fait en sorte que les émetteurs ont d'importants intérêts en jeu. Si l'émetteur manque à ses engagements aux termes du Programme des TH LNH, la SCHL, à titre de garant et de fiduciaire au nom des détenteurs des TH LNH, pourra se servir de la marge d'intérêt pour s'assurer que les obligations aux termes des TH LNH sont satisfaites.

31 mars 2016		PRÊT HYPOTHÉCAIRE		TH LNH		
Type de bloc	Solde impayé (M\$)	Écart par rapport à l'indice*	Taux hypothécaire	Écart par rapport à l'indice*	Taux d'intérêt	Marge d'intérêt
Taux fixe						
867	39 619		3,08		1,77	1,31
964	627		2,70		1,55	1,15
965	17 425		3,30		2,45	0,85
966	9 249		2,76		2,07	0,69
967	0,1		9,19		7,50	1,69
970	11		4,07		1,85	2,22
975	270 682		3,05		1,62	1,43
990	4 363		4,01		3,45	0,56
	341 978		3,07		1,72	1,35
Taux variable						
880	5 779	(0,56)	2,13	0,44	1,31	0,81
885	4 090	(0,62)	2,08	0,17	1,04	1,05
980	33 876	(0,59)	2,10	0,24	1,10	1,00
985	41 241	(0,50)	2,20	0,12	0,99	1,21
987	11 538	(0,56)	2,20	(1,08)	1,12	1,08
	96 525		2,16		1,07	1,09
Total	438 502		2,87		1,57	1,30

Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

*Les taux hypothécaires révisables (880/980) et variables (885/985) sont fondés sur les taux préférentiels appliqués par les prêteurs. Le taux d'intérêt des TH LNH à taux variable, à l'exception du type de bloc 987, est établi en fonction du taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) à un mois. Pour le type de bloc 987, le taux est fondé sur le taux hypothécaire moyen pondéré du bloc. Les écarts et les taux indiqués dans le tableau représentent des moyennes pondérées.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les renseignements qui suivent viennent compléter les rapports mensuels disponibles sur le site Web de la SCHL. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant les volumes de TH LNH émis, y compris le type de bloc et l'émetteur, veuillez consulter http://www.cmhc.ca/fr/clfihac/in/tihy/tihy_006.cfm.

VOLUMES D'ÉMISSION DE TH LNH

TH LNH émis pendant la période	Trois mois clos le				Cumul au		
	31 mars 2016	31 déc. 2015	30 sept. 2015	30 juin 2015	31 mars 2015	31 mars 2016	
TH LNH (du marché) cautionnés	12 193	26 991	22 681	14 212	14 037	12 193	14 037
TH LNH vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation	8 122	8 895	9 186	9 764	8 192	8 122	8 192
TH LNH de remplacement*	13 289	11 420	18 256	10 060	12 240	13 289	12 240
Volume total des TH LNH (M\$)	33 604	47 306	50 124	34 035	34 469	33 604	34 469

Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.

*TH LNH destinés à la vente à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) en vertu du Programme des OHC, pour remplacer le réinvestissement mensuel du capital des TH LNH détenus par la FCH relativement aux émissions d'OHC. Les TH LNH de remplacement sont des titres restreints et leur usage en dehors du Programme des OHC est assujéti au paiement d'un droit de cautionnement.

TH LNH EN CIRCULATION

Tous les TH LNH émis et en circulation	Au				
	31 mars 2016	31 déc. 2015	30 sept. 2015	30 juin 2015	31 mars 2015
TH LNH (du marché) cautionnés	208 727	215 510	208 382	206 934	212 752
TH LNH vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation	212 994	208 773	210 155	203 000	201 197
TH LNH de remplacement	16 782	16 839	15 718	14 259	18 770
Total des TH LNH en circulation (M\$)	438 502	441 122	434 256	424 193	432 719

Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leur somme ne corresponde pas aux totaux indiqués.